



PROTECTION DES PERSONNES DEPLACEES INTERNES DANS LA REGION DE TILLABERI

NIAMEY, NIGER

MARS 2019

Contexte :

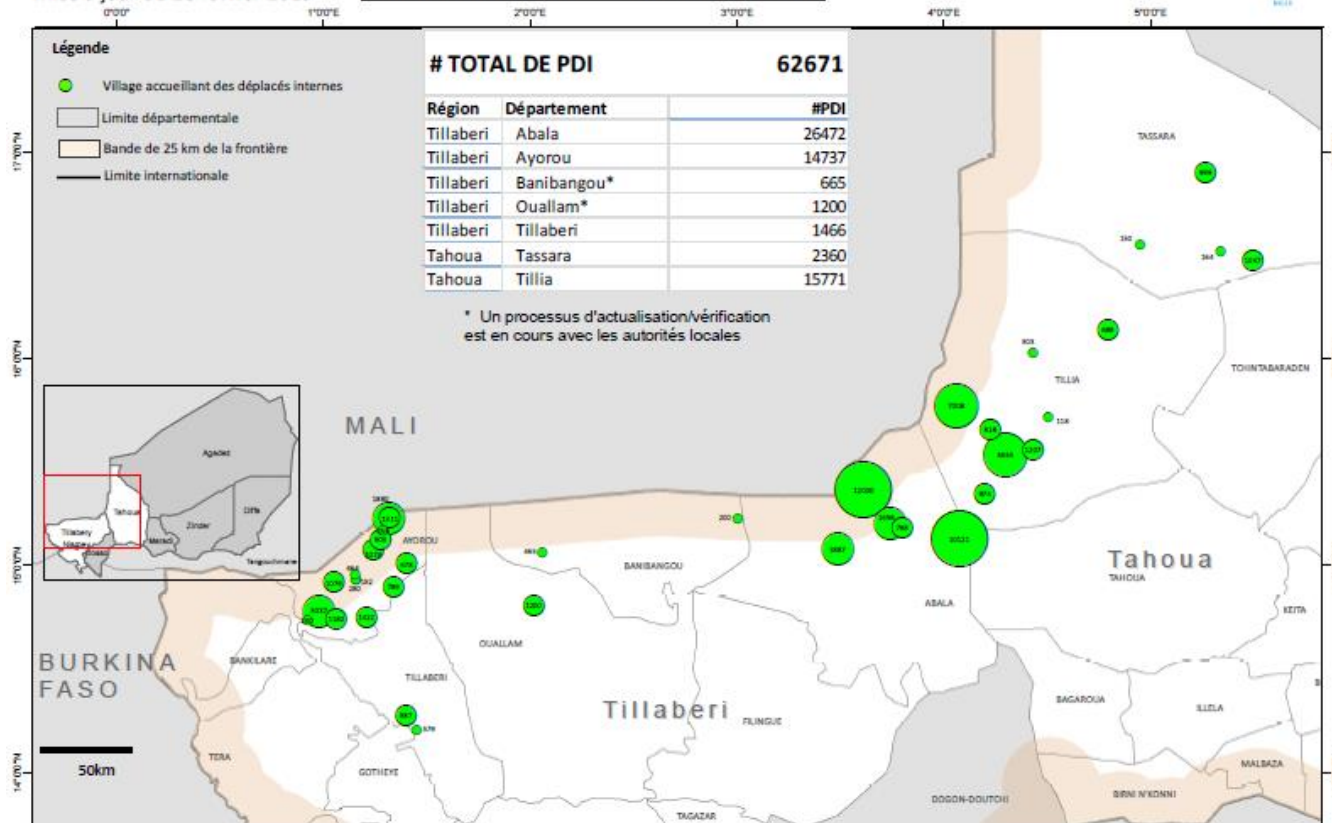
Les populations hôtes et déplacées internes de la région de Tillabéri vivent dans un contexte sécuritaire très instable du fait de la recrudescence des incidents de protection, de l'intensification des opérations militaires (Dongo-G5 Sahel, Saki 2 Opérations conjointes Dongo/ Barkhane), et la prorogation de l'Etat d'urgence dans 10 départements frontalières avec le Mali et le Burkina Faso. Au 28 février on compte environ 50 000 personnes déplacées internes (PDI) dans la région de Tillabéri (source : cluster protection).

Au cours du mois de février 2019, 55 incidents de protection ont été rapportés dans la région de Tillabéri comprenant: 18 cas d'incursions et attaques des éléments des groupes armés non étatiques (GANE) répartis dans les communes d'Inates, d'Abala, de Ouallam, de Goroual, de Bankilaré, de Torodi, de Téra, de Makalondi, d'Ayérou, et d'Anzourou. En plus, il y a eu des actes de représaille se traduisant par 6 cas d'enlèvements et 5 cas d'assassinats ciblés de civils (tous hommes adultes) pour dissuader les populations civiles de collaborer avec les forces de défense et de sécurité (FDS) et les autorités administratives, 2 cas d'explosion d'engins explosifs improvisés (EEI), 5 cas de conflits intercommunautaires, 11 cas d'agression physique et 8 cas de vol et extorsion de biens perpétrés par les éléments de ces groupes armés sur les axes encore accessibles des marchés hebdomadaires.

Pour faire face à cette situation d'insécurité grandissante, des opérations militaires se sont intensifiées dans différents départements frontaliers avec le Mali et le Burkina Faso. De source sécuritaire, une grande partie des groupes armés chassés ou dispersés par lesdites interventions militaires, se serait déplacée ou infiltrée dans des villages dans la zone de Tillabéri. Notons aussi que la disposition géographique actuelle des PDI dans la commune de Tillabéri se situe entre 5 et 25 km de la frontière, ce qui constitue un facteur de risque de menace asymétrique meurtrière pour les populations déplacées internes et hôtes restées dans cette bande frontalière même si les principales cibles des GANE sont les FDS (***voir la carte localisation des PDI dans la région de Tillabéri***).

NIGER: LOCALISATION DES PERSONNES DEPLACEES INTERNES DANS LES REGIONS DE TILLABERI ET TAHOUA

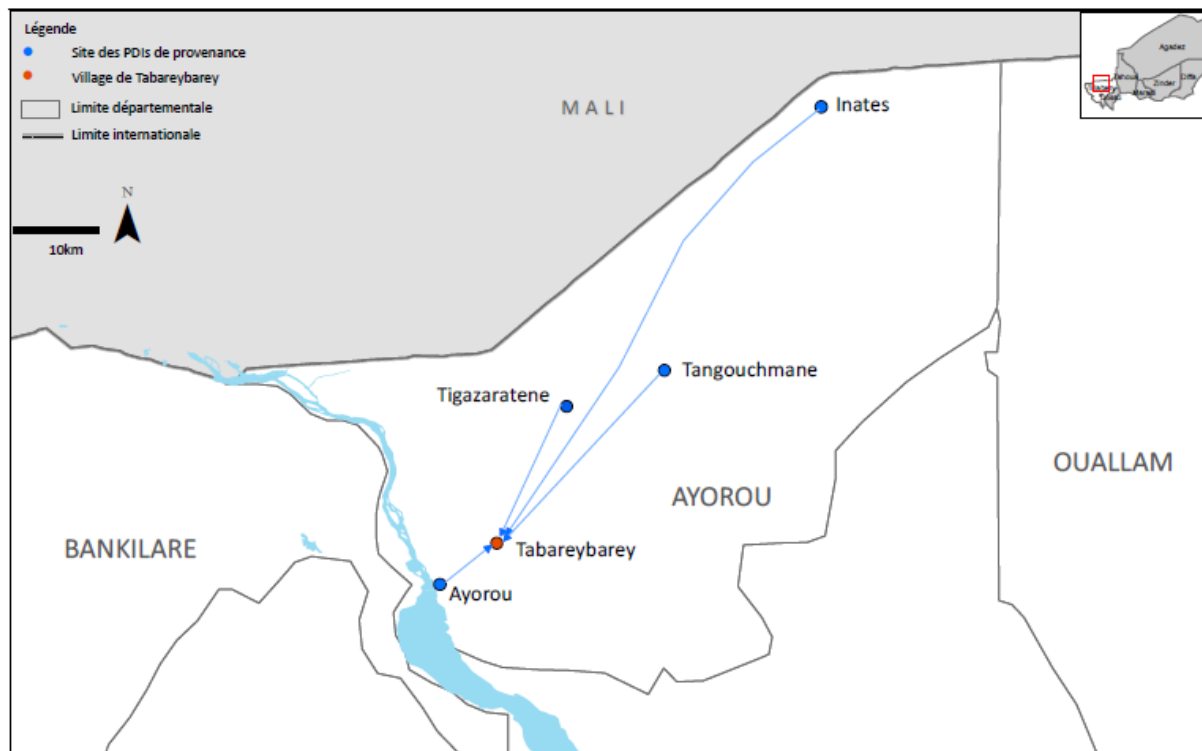
Mise à jour du 28 février 2019 excluant les mouvements secondaires et tertiaires



Les noms et les limites utilisés sur cette carte n'impliquent aucune acceptation ou reconnaissance officielle du Cluster Protection.
 Date de création: 4/3/2019 Source: Monitoring de protection Auteur: Cluster Protection Feedback: Bacharou Salissou, bacharou@unhcr.org Nom du fichier: NER_TILLABERI_TAHOUA_PDI_28_FEV_2019
 Pour plus d'information visitez: <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/niger/protection>

En raison du déficit fourrager, plusieurs éleveurs et nomades disposant d'un cheptel important restent encore dans la bande frontalière malgré l'insécurité et les opérations militaires et sont souvent soupçonnés de connivence avec les GANE.

Suite aux détonations d'armes à feu à la frontière avec le Mali, aux exactions des éléments des GANE et à l'explosion d'un EEI sur un véhicule civil dans la commune d'Inates au mois de février, les populations des localités de Kalachi, Toukoussey, Timbiga, Tintahoune, Tinfitaouene, Agay peuhl et Agay Zarma et Tadgounat dans la commune d'Inates ont pris peur et certains ont quitté leurs campements ou/et villages pour la commune d'Ayorou. Au 28 février 2019 on compte 3037 personnes (voir carte ci-dessous).



Selon les communautés, les FDS procèdent aux fouilles dans les campements à la recherche de personnes suspectes et des cachettes d'armes à feu et engins explosifs car certaines ethnies et tribus restées sur la bande frontalière sont suspectées d'être des complices ou d'abriter les éléments des GANE en fuite. Cette situation pourrait augmenter le risque de représailles des éléments des GANE pour dénonciation de leur position aux FDS et pourrait être source de conflit intercommunautaire.

Dans ce contexte, en vue de prévenir une aggravation de la vulnérabilité et de la souffrance des personnes déplacées internes et hôtes dans les zones concernées par les opérations militaires, le cluster protection souhaite alerter l'Equipe Humanitaire Pays, les autorités sécuritaires et le gouvernement sur les risques auxquels sont exposées les populations civiles vivant dans les zones concernées par les opérations militaires en cours dans les régions de Tillabéri et Tahoua.

Par ailleurs, depuis le début du mois de janvier 2019, certaines PDI de la commune d'Inates ont quitté leurs localités d'accueil pour d'autres plus au sud suite à l'insécurité et les opérations militaires. L'intensification des affrontements armés pourrait accentuer les mouvements de populations qui voudraient se mettre à l'abri des combats et des bombardements, vers d'autres localités plus au sud de la zone frontalière avec le Mali. Il est donc important que le gouvernement identifie une localité d'accueil pour installer ces PDI dans le respect de leur dignité.

Rappelons aussi l'impérieuse nécessité du respect des Droits de l'Homme, du Droit International Humanitaire et du Droit applicable au Niger aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Possibles impacts des opérations militaires en cours sur la population civile:

- Risque d'assassinats ou de blessures des civils suite aux affrontements armés dans les « zones militarisées »
- Nouveaux mouvements de populations ou mouvements secondaires

- Risque de dommages collatéraux sur les populations civiles lors des bombardements aériens des villages
- Risque d'infiltration des groupes armés dans la communauté pouvant entraîner une aggravation significative du conflit intercommunautaire
- Risque d'abus et violations des droits des personnes lors des actions militaires (fouilles, arrestations, interrogatoires) et non-respect du Protocole de 2017 concernant les EAFGA
- Risque de dommages collatéraux lors des opérations militaires (balle perdue, confusion de cible)
- Risque d'augmentation de la psychose dans la communauté (détonation des armes à feu)
- Perturbations scolaires des enfants déjà inscrits : déscolarisation, fermeture et destruction des écoles, interruption des cantines scolaires, utilisation des écoles par les groupes armés.
- Risques liés à l'envoi des enfants au pâturage ou à la collecte de l'eau et/ou de bois
- Risque d'enlèvement/ recrutement et utilisation des enfants par les groupes armés
- Risque que les FDS n'assimilent des éleveurs aux GANE dans certaines zones infiltrées par les groupes armés (arrestations)
- Risque des représailles des groupes armés sur les populations civiles pour dénonciation ou collaboration avec les FDS
- Risque de réduction d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, marchés)
- Risque de séparation familiale des enfants suite au déplacement forcé
- Augmentation des cas de VBG : viols, agressions, l'exploitation et d'abus sexuel, etc.
- Réduction de l'espace humanitaire (Risque de réduction/arrêt des actions humanitaires dans la zone)
- Risque de blessure par les restes d'engins de guerre particulièrement les enfants dans les champs et sur les axes principaux vers les marchés hebdomadaires
- Perte d'emploi et augmentation du banditisme notamment chez les jeunes
- Utilisation simultanée des infrastructures civiles par les militaires, particulièrement l'eau
- Présence et utilisation par les militaires en armes au niveau des hôpitaux, des sites d'installation et des écoles (violation grave selon la Résolution 1612)
- Zones militarisées et actions militaires : répercussions psychologiques sur les enfants et familles (Détresse et/ou de souffrance psychologique, troubles mentaux)
- Réduction de l'accessibilité aux services sociaux de base y compris les centres de santé, surtout la nuit pour les femmes enceintes, et réduction significative des services en stratégie avancée, particulièrement les vaccinations

Recommandations	Responsables	Observations
<p>Veiller au maintien des principes du DIH lors des opérations militaires (suivi post formations, rappel lors des réunions CMCoord. etc)</p> <p>Poursuivre la communication avec les militaires (partage d'informations, analyse de la situation sécuritaire etc)</p>	<p>CMCoord</p>	<p>Avant, pendant et après les opérations militaires (en continu)</p>

Plaidoyer auprès du Gouvernement sur l'identification d'un site pouvant abriter les PDI ayant fui les zones d'insécurité	EQUIPE HUMANITAIRE PAYS	Dans les meilleurs délais
<p>Poursuivre la formation des autorités locales sur la protection des PDI et renforcer les mécanismes communautaires de protection</p> <p>Conduire des évaluations conjointes du cluster et des sous-clusters dans les zones frontalières accessibles (Burkina, Mali)</p> <p>Mise en place des programmes de prévention des conflits et alerte précoce</p> <p>Renforcer le dialogue inter communautaire et ethnique</p> <p>Sensibiliser les populations sur les potentiels risques liés aux déploiements des militaires à proximité des communautés.</p> <p>Sensibiliser les populations sur la prévention de la séparation familiale et le recrutement des enfants</p> <p>Assurer une bonne implication des populations au renforcement des mécanismes communautaires de protection</p> <p>Renforcer la présence des acteurs de protection dans la région de Tillabéri</p>	Cluster Protection ; Sous-Cluster Protection de l'enfance ; Sous-Cluster Violence basée sur le genre.	En continu
<p>Réévaluer les besoins multisectoriels des PDI en mouvement vers de nouvelles localités</p> <p>Assurer l'assistance humanitaire multisectorielle post RRM (Nécessité de combler le gap après les trois mois d'assistance fournie par le RRM.)</p>	ICC	Le plus rapidement possible
<p>Poursuivre le renforcement des capacités des FDS sur :</p> <p>Les violations des droits de l'homme pendant les opérations militaires et spécifiquement des droits des enfants ;</p> <p>Le respect du principe humanitaire de ne pas nuire ;</p> <p>Le principe de ne pas utiliser le peu d'infrastructures communautaires des populations déjà sous pression (y compris les sources d'eau),</p> <p>La protection contre l'exploitation et l'abus sexuels (PEAS) et sur la résolution 1612, y compris l'occupation des écoles et CSI</p>	Cluster Protection ; OCHA.	En continu
Veiller à ce que les actions militaires n'exposent pas davantage la communauté aux représailles des groupes armés non étatiques	CMCoord	En continu
Assurer le transfert vers les services sociaux des enfants associés aux groupes armés pour leur apporter l'assistance (respect du Protocole 2017 entre le Système des Nations Unies et le Gouvernement du Niger)	Gouvernement	En continu lors des opérations militaires